

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5247 - VENDREDI 2 OCTOBRE 2026

ÉDUCATION

Plus de CEPE à partir de cette année



« Avec la suppression du Certificat d'études primaires élémentaires cette année, en juin prochain nous appliquerons le nouveau format par lequel les élèves passeront du CM2 au 6e », a indiqué le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, après avoir constaté l'effectivité de la rentrée des classes le jeudi 1er octobre conformément au calendrier scolaire 2026-2027.

Page 6

Les élèves lors de la rentrée des classes au complexe scolaire de Moukoudzi-Ngouaka

CONGO-RUSSIE

Un nouveau plan de coopération économique



Le renforcement de la coopération russo-congolaise a été au centre de la rencontre entre le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, et le Premier vice-mi-

nistre russe de l'Énergie et coprésident de la huitième session de la Commission mixte russo-congolaise, Pavel Yourievitch Sorokine. La rencontre s'inscrit dans le cadre de la huitième session de la Commission mixte où les deux parties ont convenu d'un plan global de coopération pour la période 2026-2028.

Le Premier vice-ministre russe

Page 16

SCIENCE

Francine Ntoui récompensée

Le Teatro Titano, à Saint-Marin, a accueilli une cérémonie consacrée à des femmes dont l'engagement contribue à faire évoluer leurs communautés. Parmi les personnalités distinguées, la Pr Francine Ntoui, présidente et fondatrice de la Fondation congolaise pour la recherche médicale, qui a reçu le Prix international Emma Rossi 2026.

Page 7



Pr Francine Ntoui, Prix international Emma Rossi 2026/DR

ZONE CÉMAC

Le taux de croissance chute à 3,0%

Après examen de la situation macro-économique au titre du troisième trimestre, le Comité de politique monétaire de la Banque des Etats de l'Afrique centrale a relevé un taux de croissance de 3,0%, en chute de sept points par rapport à celui enregistré l'année dernière, qui s'était établi à 3,7%.

Page 2



Le gouvernorat de la BEAC à Yaoundé au Cameroun

Editorial
Exigences

ÉDITORIAL

Exigences

Moteur essentiel de développement, de valorisation culturelle et de modernisation des territoires, le tourisme constitue une dynamique économique à l'heure où chaque pays s'emploie à vendre sa destination et à séduire voyageurs et visiteurs. Parce qu'il est le bassin de création d'emplois directs et indirects, le développement de ce secteur s'inscrit dans la même logique que la modernisation des réseaux de transport, la construction d'infrastructures et de services de base capables de favoriser l'afflux des visiteurs et un accès facile aux sites.

Pour le Congo qui veut devenir une destination touristique de prédilection, au regard de ses atouts géographiques et écologiques, l'ambition est de taille afin de s'arrimer aux exigences touristiques et culturelles de la modernité. Celles-ci portent sur des installations d'infrastructures, la sécurisation des circuits et itinéraires touristiques et la promotion du pays dans des grands pays émetteurs de touristes.

Toutefois, au-delà de la simple volonté des gouvernants de faire du tourisme l'un des piliers de la diversification économique, vendre la destination Congo implique, à l'heure des exploits effrénés du numérique et de l'intelligence artificielle, une maîtrise de ses outils incontournables. La technologie influençant considérablement les comportements des touristes et le fonctionnement du secteur, intégrer ces outils devient aujourd'hui impératif.

Les Dépêches de Brazzaville

DISTINCTION

Francine Ntoumi récompensée pour son engagement scientifique

Le Teatro Titano, à Saint-Marin, a accueilli le 24 septembre une cérémonie consacrée à des femmes dont l'engagement contribue à faire évoluer leurs communautés. Parmi les personnalités distinguées, la Professeure Francine Ntoumi, présidente et fondatrice de la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM), a reçu le Prix international Emma Rossi 2026.

Cette récompense vient mettre en lumière plusieurs décennies consacrées à la recherche et à la transmission. Scientifique congolaise de renommée internationale, Francine Ntoumi s'est particulièrement investie dans l'étude des maladies infectieuses, tout en travaillant au développement des compétences scientifiques sur le continent. À la tête de la FCRM, elle s'attache également à faire en sorte que la recherche réponde davantage aux préoccupations sanitaires des populations. Dans ce parcours, la place accordée aux femmes et aux jeunes filles occupe une dimension particulière. En 2014, la Pr Francine Ntoumi lance le programme « Femmes et Sciences » qui accompagne et met en valeur les trajectoires de chercheuses africaines. En 2025, la « Bourse scolaire Francine Ntoumi- Spécial Madibou » s'ajoute à ses ambitions et poursuit la même démarche auprès des jeunes filles, en encourageant cette fois-ci leur réussite scolaire et leur intérêt pour les carrières scientifiques.

Aujourd'hui, en recevant ce prix, la scientifique congolaise dédie cette reconnaissance à un travail collectif et dynamique. « Je reçois le Prix international Emma Rossi avec une profonde gratitude et une grande émotion. Cette distinction honore mon parcours, mais elle représente surtout une reconnaissance du travail collectif accompli avec les équipes de la FCRM et avec tous nos partenaires. Je la dédie aux femmes scientifiques africaines, aux jeunes filles qui rêvent de faire carrière dans les sciences et à toutes celles qui, malgré les obstacles, poursuivent leur chemin avec courage, détermination et confiance », a-t-elle confié.

Créé pour distinguer des femmes faisant preuve de courage, de résilience, de compétences et de leadership, le Prix Emma Rossi a, pour son édition 2026, accordé une attention particulière aux contributions féminines dans la médecine et la recherche scientifique. Pour Francine Ntoumi, la reconnaissance obtenue à Saint-Marin doit surtout renforcer la mobilisation en faveur de la jeunesse et des femmes. « L'Afrique ne pourra relever durablement ses défis sanitaires, scientifiques et sociaux sans investir dans sa jeunesse et sans permettre aux femmes de participer pleinement à la production des connaissances et aux processus de décision. Chaque jeune fille accompagnée aujourd'hui peut devenir demain une scientifique, une innovatrice ou une dirigeante capable de transformer sa communauté », a-t-elle souligné.

Merveille Jessica Atipo



Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION
Directrice de la publication : Bénédicte Pigasse de Capèle
Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV
Coordonnateur : Quentin Loubou
Responsable des programmes : Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Nana Londole, Jules Tambwe Itagali. Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION
Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE
Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS
Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES
Directeur : Kiobi Chuldrón Abira
Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC : Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE
Responsable commercial : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Djongbot Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL
Direction : Guillaume Pigasse
Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE
Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila
Adjoint : Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS
Responsable : Boris Ebaka
Médiatrice culturelle : Émilie Eyala
Assistant : Eustel Chrispain Stevy Oba
Caissière : Jessica Iloki
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE
Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Fondateur : Jean-Paul Pigasse

**Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com*

GENRE

Le Congo publie son premier livret statistique

L'Institut national de la statistique (INS-Congo) a publié officiellement, le 28 septembre à Brazzaville, le premier Livret sur les statistiques de genre en République du Congo. Élaboré avec l'appui de la Banque mondiale, le document analyse les écarts entre les femmes et les hommes dans plusieurs domaines, notamment la démographie, la santé, l'éducation et l'emploi, à partir des données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2022.

Inscrite parmi les priorités du Plan de travail et budget annuel (PTBA) 2026 de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'INS-Congo, la publication du livret vise à renforcer la disponibilité de données désagrégées par sexe pour mieux éclairer les politiques publiques. Ce document synthèse dresse un portrait comparatif des conditions de vie des femmes et des hommes. Il montre notamment que les femmes représentent 52,9 % de la population enquêtée, tandis que 33 % des ménages sont dirigés par des femmes. Dans le domaine de la santé, 34 % des femmes déclarent avoir connu un problème de santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête, contre 25 % des hommes.

Sur le plan éducatif, les données font apparaître une quasi-parité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire, tandis

que les écarts se creusent au niveau de l'enseignement supérieur. Selon le directeur général de l'INS-Congo, Stève Bertrand Mboko Ibara, le livret met également en évidence des disparités en matière d'alphabétisation et d'accès à l'emploi. Les femmes consacrent, par ailleurs, davantage de temps aux activités non rémunérées, notamment aux tâches domestiques, alors que les hommes consacrent une plus grande part de leur temps de travail aux activités rémunérées. « *La publication de ces données doit contribuer à systématiser la prise en compte du genre dans les enquêtes statistiques nationales* », a estimé Stève Bertrand Mboko Ibara.

Présidant la cérémonie, le ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale, Ludovic Ngatsé, a estimé que les données du livret constituent une base de référence pour la planification du développe-



Les parties prenantes à la production du livret/Adiac

ment. Il a notamment relevé les progrès enregistrés dans l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire, tout en soulignant la persistance d'écarts dans l'enseignement supérieur, l'emploi et l'autonomisation économique des femmes. « *La publication officielle du livret intitulé : "Les femmes et les hommes au Congo en 2022, analyse des*

disparités à partir des données de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages de notre pays". Cet événement marque une étape décisive dans le pilotage de nos politiques publiques », a rappelé Ludovic Ngatsé.

Les autorités entendent institutionnaliser la production des statistiques de genre comme une activité régulière du Sys-

tème statistique national. Le livret doit également servir de support aux administrations publiques, aux partenaires au développement, à la société civile et au monde universitaire pour mieux intégrer les disparités entre femmes et hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Fiacre Kombo

FORMATION-EMPLOI

Vers la création des espaces de concertation

La création de cadres permanents de concertation entre les acteurs de la formation et de l'emploi figure au cœur du séminaire sous-régional ouvert mardi 29 septembre à Brazzaville. L'initiative vise à renforcer la coordination entre pouvoirs publics, institutions de formation, entreprises, partenaires sociaux et organisations de la société civile afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail.

La démarche répond à un constat partagé sur les limites actuelles de la coordination dans l'écosystème formation-emploi. « *Cette absence de synergie et de coordination laisse libre cours à l'interposition de l'action, à des doublons, à la dispersion des ressources et aussi au mauvais ciblage des bénéficiaires* », a relevé Auxence Léonard Okombi, directeur général de la formation qualifiante et de l'emploi. Selon lui, le Congo doit désormais amorcer la formalisation d'un cadre permanent qui permettra de favoriser le dialogue, le plaidoyer et l'alignement des interventions des différents acteurs. Le directeur de cabinet du ministère de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Formation qualifiante, Pierre Corneille Moukala-Moukoko, a, pour sa part, souligné que les enjeux de formation et d'emploi ne peuvent être traités séparément. « *Les questions de formation et de l'emploi ne peuvent être traitées de façon isolée. Elles nécessitent une consultation multisectorielle et quasi permanente* », a-t-il déclaré. Cette concertation doit notamment permettre d'identifier les synergies, de mutualiser



Les officiels lors de l'ouverture du séminaire/Adiac

les ressources et de construire des réponses adaptées aux besoins des sociétés et aux mutations du marché du travail. Vitiana Romby, représentante de l'ambassadrice de France, a insisté sur l'importance du rapprochement entre les entreprises et les institutions de formation. « *Les espaces de concertation ont un effet essentiel pour rétablir un dialogue entre tous les acteurs concernés, notamment les entreprises et les institutions de formation, afin de mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi* », a-t-elle indiqué. La France

entend poursuivre son accompagnement des politiques de formation et de l'emploi, notamment à travers le soutien de l'Agence française de développement au projet Relief. Pour l'ONG Essor, partenaire de mise en œuvre du projet Relief, la concertation doit constituer un véritable levier d'action. « *La création des espaces de concertation est non seulement un besoin crucial, mais une réponse stratégique aux défis que nous rencontrons dans le secteur de la formation-emploi* », a déclaré sa coordonnatrice, Martine

Claire Ngo Balogog. Ces espaces doivent permettre de réunir formateurs, employeurs, décideurs et bénéficiaires, afin d'améliorer la pertinence des formations et leur adéquation avec les besoins du marché du travail. La commune de Moundali, qui accueille les travaux, appelle également à donner une portée concrète à cette dynamique. Pour Jacques Elion, maire dudit arrondissement, « *la concertation doit dépasser une simple chance pour devenir un véritable instrument de cohérence, de coordination et d'action* ». Le rapprochement

entre institutions de formation, entreprises et acteurs de l'emploi doit ainsi contribuer à transformer les compétences acquises en opportunités concrètes d'insertion et d'entrepreneuriat, particulièrement pour les jeunes.

Durant trois jours, les participants venus notamment du Congo, de la République démocratique du Congo, du Cameroun et de la République centrafricaine, du Bénin, du Sénégal vont partager leurs expériences et examiner les mécanismes susceptibles de favoriser la formalisation de ces cadres. Il s'agira également de dégager des pistes de collaboration et de concertation susceptibles de contribuer au renforcement des systèmes de formation et d'insertion professionnelles dans l'espace sous-régional. Pour rappel, le séminaire placé sur le thème « *Implémentation des espaces de concertation des acteurs du système formation emploi* » bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires, dont l'ONG Essor, l'Institut européen de coopération et de développement, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Agence française de développement.

Gloria Imelda Lossele

AGRICULTURE

Les producteurs agricoles du Pool outillés sur la gestion entrepreneuriale

Les petits producteurs agricoles du département du Pool ont réaffirmé, du 21 au 23 septembre à Mindouli, que la méthodologie «Gérez mieux votre entreprise» (Germe) déployée par les conseillers d’entreprises de l’Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo) leur a été bénéfique sur le plan organisationnel de la vie de leurs entreprises.

Cette formation a eu plus d’impacts sur la gestion et la vie commerciale des entreprises agricoles. *« Au départ, la majorité ne parlait pas de marketing, ni de technique de vente et ne savait pas tenir un registre, alors qu’actuellement nous constatons une appréhension de ces modules »*, a rapporté Jonas Mienantima, agriculteur. À Mindouli, ces petits producteurs agricoles se sont organisés en réseau. Ils échangent régulièrement sur leurs pratiques entrepreneuriales, leurs relations se resserrant autour de centres d’intérêt communs. L’agriculteur Kouandzi Claive Juldas, âgé de quarante ans, cultive depuis quatre ans des choux, poivrons, haricots verts, tomates et gombos. Son exploitation,

d’une superficie d’un hectare et demi, est située loin de sa localité. *« Auparavant, je ne savais pas comment garder l’argent. Quand je recevais l’argent, je n’arrivais pas à distinguer le bénéfice et les dépenses. Mais grâce à la formation qu’on avait suivie, j’ai l’idée d’ouvrir un compte dans une microfinance locale »*, a déclaré Kouandzi Claive Juldas. De son côté, Hugues Ndossa, maraîcher, a mis en place trois tableaux pour améliorer la traçabilité de sa gestion entrepreneuriale : le premier pour le contrôle des stocks, le second pour les commandes, et le troisième pour la planification des prix de vente. *« J’ai eu à planifier également les prix de vente. Maintenant, pour le contrôle du*



Agriculteurs et conseillers d’entreprises au terme d’une séance de travail à Mindouli/Adiac

stock, j’ai rédigé un rapport », a-t-il précisé. Par ailleurs, certains petits producteurs agricoles ont évoqué l’augmentation, ces derniers temps, du prix du carburant

qui rend difficile la stabilisation du bénéfice des produits vendus. Bien que certains bénéficiaires du Projet de développement intégré de chaînes de valeurs agricoles

au Congo (Prodivac) aient eu à améliorer leur manière de travailler, d’autres par contre ont émis leur souhait de voir élargir cette formation à d’autres localités du pays sur les mêmes modules et en y ajoutant d’autres plus corsés afin de leur permettre de mieux appréhender la gestion de leurs entreprises locales. Enfin, Geneviève Diangana, une bénéficiaire de vingt-cinq ans, regrette le faible taux de participation féminine lors de la précédente formation. Toutefois, cette dernière, vendeuse de la friperie, explique : *« Je suis habile à la planification des achats. Je prends les commandes et j’achète à la demande de mes clients »*.

Fortuné Ibara

MINDOULI

Les conseillers d’entreprise accompagnent les petits producteurs agricoles

Les conseillers d’entreprise de l’Union patronale et interprofessionnelle du Congo ont séjourné à Mindouli, dans le département du Pool, du 21 au 23 septembre, afin d’assurer le suivi des bénéficiaires du projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo. Cette initiative réforme les chaînes agricoles et maraîchers en améliorant les indicateurs de performance de ces entreprises locales.

En visite sur son lieu d’exploitation au quartier Youloubiengué à Mindouli, Eric Mabadza, un maraîcher, cultive choux et endives sur quarante-sept sillons, proche de la station piscicole de l’État. Au cours de la visite, Mabadza a partagé avec le conseiller d’entreprise, Rhod-Mildred Mokembet, les défis majeurs qu’il rencontre, notamment la présence d’insectes nuisibles et la nécessité de louer sa surface agricole. Il précise

lutter contre les insectes nuisibles, souvent sans succès ». En plus des problèmes soulevés, les petits producteurs et vendeurs locaux subissent une baisse de leur chiffre d’affaires, conséquence du départ volontaire de la population en janvier 2026 à la suite d’une opération de dissuasion contre des jeunes inciviques. Ce déplacement de la population a suscité le retard dans l’écoulement des



Le site d’exploitation d’un maraîcher/Adiac

: « J’emploie quatre jeunes trois jours par semaine, avec un salaire journalier de 1500 FCFA chacun. La terre est louée pour 10.000 FCFA par an. Nous utilisons le piment local pour

marchandises et des produits du maraîchage. Par ailleurs, Lucie Loubikou Ngongo, commerçante de poissons fumés au marché de Mindouli, âgée de cinquante-deux ans, constate

aussi une baisse de ses ventes : *« Nous vendions cinq cartons de poissons séchés par semaine. Aujourd’hui, à cause du départ des habitants, il m’arrive de vendre trois cartons ou moins par semaine. Acheté à 80 000 FCFA le carton, le bénéfice varie entre 5000 FCFA et 25000 FCFA, les poissons étant souvent émiettés durant le transport »*. Elle a confirmé l’importance de maîtriser certains aspects de la gestion, comme l’achat, la gestion des stocks, la présentation des marchandises et la communication avec la clientèle. Signalons que le suivi de performance a pour but de mesurer, analyser et optimiser les résultats d’une organisation selon ses objectifs stratégiques. En s’appuyant sur des indicateurs clés, cette démarche permet d’évaluer l’efficacité des processus, d’identifier les axes d’amélioration et de prendre des décisions éclairées. Dans un environnement compétitif, le suivi de performance est devenu un enjeu stratégique pour toute organisation souhaitant prospérer, permettant aux dirigeants de piloter avec précision et d’optimiser en continu leurs résultats.

F. I.

DÉLINQUANCE FAUNIQUE

Sept présumés trafiquants de peaux de panthère vont comparaître à Ewo

Le Tribunal de grande instance d’Ewo, dans le département de la Cuvette-Ouest, va abriter le 28 septembre une audience portant sur une affaire de délinquance faunique dont sept personnes présumées négociants de peaux de panthère vont comparaître pour répondre des actes qui leur sont reprochés.



Trois des présumés trafiquants de peaux de panthère/Adiac

Selon une source, les faits remontent au 18 mai 2026 à Ewo, où quatre individus avaient été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère. A la Suite de cette dénonciation, trois autres complices avaient été, trois jours plus tard, rattrapés dans le district de Kellé. Ces derniers avaient été conduits à Ewo où ils ont rejoint leurs complices et placés à la maison d’arrêt de cette localité, attendant leur procès. La même source affirmerait qu’il s’agirait d’un réseau de présumés trafiquants de produits fauniques démantelé par ces services dans le département de la Cuvette-Ouest. Ils seraient, pour certains, acheteurs et revendeurs et, pour d’autres, intermédiaires et transporteurs de ces produits fauniques prohibés. L’audience du 28 septembre serait pour les plaidoiries et réquisitions du ministère public avant que le tribunal se prononce sur le sort de ces prévenus. Les sept individus interpellés sont tous poursuivis pour délits de présumption d’abattage, détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère, trophées d’une espèce animale intégralement protégée par la loi. Ces présumés délinquants fauniques risquent des peines allant jusqu’à cinq ans d’emprisonnement ferme ainsi qu’une amende allant jusqu’à cinq millions de FCFA chacun conformément à la loi. Labattage d’espèces animales protégées tout comme le commerce illégal de produits fauniques constituent une menace majeure et à l’extinction d’espèces animales sauvages à travers le monde. Au Congo, l’importation, l’exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits par la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 en son article 27, sauf dérogation spéciale de l’administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique.

F. I.

ASSAINISSEMENT URBAIN

La BAD et l'Unicef renforcent leur coopération

Le ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier, Juste Désiré Mondelé, a échangé tour à tour, le 28 septembre, à Brazzaville avec les représentants de la Banque africaine de développement (BAD), Olivier Beguy, et celui de l'Unicef au Congo, Mariavittoria Ballota. Ces rencontres ont porté sur le renforcement de la résilience du pays à travers l'entretien routier et la mise en œuvre des politiques d'assainissements.

Le représentant de la BAD, Olivier Beguy, a été le premier à échanger avec le ministre. Il est venu présenter les contours d'une étude menée par son institution dans plusieurs pays africains, à travers le département chargé de la Fragilité et de la Résilience. Elle vise à faire le point sur la mise en œuvre des politiques publiques, essentiellement le Plan national de développement et à évaluer dans quelle mesure ces initiatives ont permis de renforcer la résilience du pays. Interrogé sur l'apport du ministère dans ce projet, le représentant de la BAD a indiqué que cet apport en général est assez important parce qu'il s'occupe de tout ce qui est entretien routier, assainissement urbain. « *La résilience économique passe essentiellement par les infrastructures routières* », a-t-il indiqué.



Juste Désiré Mondelé et Mariavittoria Ballota/Adiac

La représentante de l'Unicef fait le point des dossiers en cours

La représentante de l'Unicef, Mariavittoria Ballota, a de son côté

fait le point sur la continuation de l'appui de son institution au niveau du ministère dans la mise en œuvre de la politique de l'assainissement dans le cadre de la collaboration et du plan de travail

2026. Elle a évoqué un dossier cher à l'Unicef et les ministères qui travaillent en collaboration avec la BAD depuis presque deux ans, qui concerne la mise en œuvre

d'un mécanisme de financement innovant au profit des familles pour la mise en place des services d'assainissement qui profiteraient surtout aux enfants au niveau des zones urbaines et des départements. « *L'assainissement reste un investissement prioritaire pour faire avancer les droits des enfants en République du Congo* », a-t-elle dit. L'Unicef, en collaboration avec l'OMS, a également promis de mettre à la disposition du ministère des experts techniques pour l'installation du compte Wash. Il s'agit d'un mécanisme pour aider à identifier les ressources financières qui sont disponibles que ce soit publiques, privées ou alors des organismes de développement en matière d'assainissement.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

GESTION FINANCIÈRE

Investir dans les projets pour créer de la valeur

L'argent, gardé dans la maison ou dans les banques sans rien faire avec, ne profite pas à son propriétaire. Il faut plutôt l'investir dans des projets concrets afin qu'il crée de la valeur. La problématique a été débattue lors de la première édition des "Rencontres de l'investissement, de l'épargne et du crédit" (Riep), organisées le 24 septembre à Brazzaville.

L'évènement a réuni les institutions financières, les régulateurs du secteur, les entrepreneurs, les étudiants et le grand public, autour de l'épargne, du crédit des services financiers numériques et de la protection du patrimoine. Sept thématiques ont été développées à cet effet pour bien



Lynda Massala, commissaire générale du Riep, délivrant son allocution à l'ouverture de la cérémonie/Adiac

édifier les participants afin qu'ils comprennent l'enjeu de l'investissement et du crédit dans la société d'aujourd'hui. Il s'agit, entre autres, de « *Epargne, capital et création de la valeur ; budget et épargne : la méthode ; confiance numérique : cyber-*

sécurité, protection du client ; comprendre et accéder au client ; mobile money et fintechs : l'innovation peut-elle bancariser ceux que la finance traditionnelle a oublié ? » A travers les différents panels animés, le Riep a édifié les participants sur plusieurs techniques liées à l'investissement, dans le but de changer la vision des choses. Les experts leur ont montré notamment comment établir un budget, constituer une épargne régulièrement, comprendre un crédit, identifier les risques d'un investissement, investir et construire un patrimoine. « *Au cours de nos échanges, vous allez apprendre, avec des outils concrets, à construire un budget qui tient la route. De même, vous allez comprendre comment un dossier de crédit est examiné et pourquoi tant de dossiers échouent avant même d'être étudiés sérieusement. Dans le même temps, vous découvrirez comment le mobile money transforme l'accès aux services financiers, ainsi que l'autonomie financière des femmes* », a expliqué la commissaire générale du RIEP, Lynda Massala.

Firmin Oyé

ENVIRONNEMENT

Les douaniers invités à contrer l'appauvrissement de la couche d'ozone

La directrice générale de l'Environnement, Geneviève Samba, a lancé le 24 septembre à Brazzaville l'atelier dédié à la formation et la sensibilisation à l'identification ainsi que la lutte contre le trafic illégal des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dont plus d'une cinquantaine de douaniers, acteurs des secteurs public et privé ont été conviés.

Organisé par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, en collaboration avec le Bureau national d'Ozone, cet atelier fait suite à l'interdiction de certaines substances chimiques nocives et vise à renforcer les compétences des participants afin d'améliorer la protection de la couche d'ozone. L'objectif principal était d'accroître les capacités techniques des participants en matière d'identification des SAO et de lutte contre leur trafic illégal. Malgré les efforts déployés pour protéger la couche d'ozone, celle-ci reste vulnérable aux substances chimiques telles que les HCFC et les HFC, qui continuent de menacer son équilibre. Le coordonnateur national du Bureau Ozone Congo, Lucien Ekou, a souligné la fragilité de cette barrière protectrice : « *Le ciel bleu ne signifie pas que tout est sous contrôle. Malgré les efforts internationaux, le trou d'ozone persiste. Sa régénération complète pourrait nécessiter cinquante à cent ans, sous condition d'éliminer les*

gaz destructeurs. » Les douaniers, acteurs-clés dans la gestion des importations et exportations de SAO, ont été formés sur l'étiquetage, la codification, les documents douaniers, ainsi que sur la classification, l'identification, la reconnaissance et la vérification de ces substances. Les participants ont aussi appris l'utilisation des équipements d'identification des réfrigérants et les mesures à adopter en cas de suspicion de trafic illégal. « *Notre ambition est de faire de la prévention et du contrôle coopératif les fondations de la lutte contre le trafic illégal de SAO et de substances réglementées* », a affirmé le coordonnateur Ekou, exprimant son intention de dépasser le simple contrôle réglementaire pour instaurer une culture de vigilance et de contrôle efficace. La directrice générale de l'Environnement, soulignant l'importance de cette démarche, a déclaré que la protection de la couche d'ozone est une priorité gouvernementale, ce qui justifie l'importance de cet atelier. Elle a appelé

à l'application des connaissances acquises, considérant cet atelier comme une étape vers un dispositif national de protection plus solide. Rappelons que les substances destructrices de la couche d'ozone comprennent des éléments tels que le chlore, le fluor, le brome, le carbone et l'hydrogène, souvent qualifiés d'hydrocarbures halogénés. Les CFC, le tétrachlorure de carbone et le méthyl chloroforme sont des gaz destructeurs de l'ozone utilisés dans plusieurs applications, telles que la réfrigération, la climatisation, la fabrication de mousses, le nettoyage de composants électroniques en tant que solvants. Les halons, contenant du carbone, du brome, du fluor et parfois du chlore, sont principalement utilisés dans les extincteurs d'incendie. Ces substances sont particulièrement nocives pour l'ozone car elles ne se décomposent pas facilement dans la basse atmosphère, leur persistance dans l'atmosphère pouvant durer vingt à cent vingt ans, voire plus.

Fortuné Ibara

ÉDUCATION

Plus de CEPE à partir de cette année

« Avec la suppression du Certificat d'études primaires élémentaires, en juin prochain nous appliquerons le nouveau format par lequel les élèves passeront du CM2 au 6^e », a indiqué le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, après avoir constaté l'effectivité de la rentrée des classes le 1^{er} octobre au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Dans le but de rapprocher davantage l'école des apprenants, le ministre Jean Luc Mouthou a fait savoir que cette année une dizaine de lycées ouvrent leurs portes dans différentes localités de l'arrière-pays. Les élèves qui y vivent n'auront plus à parcourir de longues distances ni à changer de localité pour étudier. Le maillage du territoire national en établissements scolaires éviterait également le décrochage scolaire.

Concernant les réformes attendues dans le cadre de la nouvelle scolaire, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, a indiqué que les équipes sont à pied d'œuvre en attendant la promulgation. Il s'agit, entre autres, du renforcement du préscolaire qui devient obligatoire.

Rominique Makaya



Le ministre Jean Luc Mouthou constatant l'effectivité de la rentrée des classes le jeudi 1^{er} octobre/Adiac

VIE SYNDICALE

Un échange sur le leadership transformationnel des femmes d'Afrique

L'atelier sous-régional des femmes éducatrices a été ouvert, le 28 septembre, à Brazzaville sur le thème « Améliorer le leadership des femmes et des jeunes éducatrices à travers la boîte à outils du Réseau africain des femmes en éducation (Rafed) » par le secrétaire général de la Fetrasseic, Basile Ngoli.

L'objectif de l'atelier est d'accroître la connaissance et la compréhension des enseignantes syndicalistes sur les questions d'égalité des genres afin de renforcer leur volonté politique et leur engagement. Elles assurent également l'apprentissage, la collaboration, la communication efficace entre les pairs, le renforcement des capacités des femmes afin d'augmenter leur participation active dans le syndicat et à occuper des postes de responsabilités. L'atelier vise aussi à améliorer les connaissances des responsables de genre sur les concepts genre et de leaders syndicaux sur la Convention 190 de l'OIT relative à la violence et le harcèlement dans le monde du travail, l'égalité du genre, la violence basée sur le genre et la participation des femmes dans les activités syndicales.

La formation regroupe les femmes syndicalistes venues du Tchad, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de la Centrafrique, du Burundi, du Rwanda, du Cameroun et du Congo, pays hôte, issues de différents réseaux d'Afrique centrale, de l'Ouest, de l'Est ainsi que de l'Afrique australe. Les enseignements porteront sur le leadership transformationnel à l'aide de la boîte à outil du Rafed, la compréhension de la Convention 190 de l'OIT, présentation des documents sur le Power point, un échange d'expériences des différents pays ainsi que l'identification des difficultés.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par plusieurs allocutions

ainsi que la lecture de la déclaration du directeur régional de l'international de l'éducation Afrique lue par la coordonnatrice du Resac, Hélène Nekarmbaye. La secrétaire chargée de la communication des femmes syndicalistes de la Fetrasseic, Flore Bampé Okongo, a rappelé la place de l'éducation dans la transformation de la société.

La rencontre des femmes, poursuit-elle, constitue un moment d'échange, de solidarité et de renforcement de leur engagement commun en faveur de la promotion des droits des femmes enseignantes en vue de leur épanouissement professionnel. « Ensemble nous pouvons renforcer les capacités des femmes, encourager leur participation aux instances de décision, lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence, contribuer à bâtir un environnement éducatif plus juste, inclusif et respectueux de la dignité de chacune », a-t-elle indiqué.

La coordonnatrice du Resac, Hélène Nekarmbaye, représentant du directeur régional de l'international de l'éducation Afrique insiste dans sa déclaration sur l'importance de la formation qui est une occasion précieuse de renforcer leur engagement collectif en faveur des syndicats de l'éducation inclusive, démocratique et sensible au genre.

« Les femmes et les jeunes éducatrices et éducateurs sont au cœur de l'avenir de nos syndicats. Nous devons donc créer les conditions nécessaires à leur participation effective, au développement de

leurs capacités de leadership et à leur contribution active aux processus décisionnels à tous les niveaux », a déclaré le directeur régional.

Selon lui, la boîte à outils du Rafed offre des orientations pratiques pour traduire notre engagement en faveur de l'égalité des genres en actions concrètes. L'égalité de genre ne doit pas demeurer un simple principe inscrit dans nos politiques et nos constitutions. Elle doit se refléter dans nos structures, nos pratiques de leadership et nos processus décisionnels quotidiens.

Pour lui, l'un des principaux axes de cette formation est le mentorat des jeunes éducatrices et éducateurs. Le mentorat est un outil puissant de transmission des connaissances, de renforcement de la confiance en soi et de création de voies d'accès pour la prochaine génération de dirigeantes et dirigeants syndicaux. Le secrétaire général de la Fetrasseic, Basile Ngoli, a rappelé dans son allocution d'ouverture que la formation sur le renforcement des capacités managériales des enseignantes syndicalistes de l'Afrique centrale permettra aux éducatrices d'acquérir les nouvelles aptitudes managériales pour bien gérer les structures syndicales et de mener des échanges crédibles avec les employeurs.

« La Fetrasseic entreprend avec le comité féminin le plaidoyer avec le gouvernement en vue de la ratification par le Congo de la Convention 190 de l'OIT », a-t-il annoncé.

Lydie Oko

GLOBUS

Les chefs de QG renforcent leurs compétences

L'Association internationale russe Globus a organisé, les 24 et 25 septembre, à Brazzaville le premier congrès des chefs des quartiers généraux (QG) de sa plateforme numérique « L'Avenir du Congo ». Quarante-quatre responsables, venus des quinze départements, ont pris part à cette rencontre.



Photo de famille des chefs de QG avec les responsables de Globus/Adiac

Le congrès s'inscrivait dans le cadre de la mise en place, à travers tout le pays, d'un réseau de citoyens engagés dans des actions d'intérêt général. Les QG ouverts dans tous les départements du Congo constituent les relais de cette dynamique. Leurs chefs et activistes accomplissent les missions proposées par la plateforme, avec pour ambition de contribuer à un avenir meilleur pour le Congo. Ils organisent notamment des « Actions de bonté » et apportent leur aide à leurs concitoyens.

Les travaux ont permis de renforcer la cohésion entre les chefs de QG des différents départements, d'accroître leur implication dans la plateforme numérique et de favoriser leur développement professionnel. Les organisateurs ont également recueilli des informations complémentaires sur les connaissances et les compétences des participants.

Le programme a été ponctué d'activités et de jeux collectifs destinés à consolider la cohésion entre tous les congressistes. À l'issue de la rencontre, des certificats ont été remis et des récompenses ont été décernées aux participants qui se sont particulièrement distingués.

Parmi les participants mis à l'honneur figure Fred Moto Moukouele, chef du QG de la Likouala, qui a effectué le déplacement jusqu'à Brazzaville. Revenant sur son expérience, il s'est dit satisfait des enseignements tirés de cette rencontre. « Il y a beaucoup de choses que nous ne connaissions pas. Mais à travers cette expérience, j'ai beaucoup appris. Je suis très heureux et je remercie Globus », a-t-il confié.

De retour dans son département, le responsable entend désormais transmettre les connaissances acquises aux membres de son équipe. « À mon retour, je vais organiser une réunion avec les autres activistes et une petite formation pour leur transmettre ce que j'ai appris ici », a-t-il indiqué, estimant que les actions engagées peuvent contribuer, à leur niveau, à l'amélioration du cadre de vie et au développement du pays. À travers ce congrès, l'Association Globus a confirmé sa volonté de structurer et de professionnaliser son réseau d'acteurs citoyens, « convaincue que l'engagement de proximité demeure un levier majeur pour le développement du pays ».

Jean Pascal Mongo-Slyhm

ZONE CÉMAC

Le taux de croissance chute à 3,0 %

Le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a tenu sa troisième session annuelle, le 28 septembre, à Yaoundé au Cameroun, sous l'égide du gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui. Après examen de la situation macroéconomique au titre du troisième trimestre, il a été relevé un taux de croissance de 3,0%, en chute de sept points par rapport à celui enregistré l'année dernière, qui s'était établi à 3,7%.

Comme d'habitude, les experts de la BEAC ont examiné les perspectives macroéconomiques internationales et sous-régionales, ainsi que la situation du système financier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac).

Au niveau mondial, d'après sa mise à jour de juillet 2026, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance de 3,0% en 2026, contre 3,5% en 2025, à cause des tensions géopolitiques.

Au niveau de l'espace communautaire, par contre, la situation macroéconomie n'est pas reluisante qu'on le souhaitait. D'après les prévisions de la BEAC, mises à jour courant ce mois de septembre, pour l'année 2026, en dehors de la croissance en légère baisse, la banque note une progression du niveau des prix conforme à la norme communautaire, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle qui s'établirait à 2,2, contre 2,0% en 2025.

La BEAC a aussi relevé un repli du déficit budgétaire, base engagements, hors dons de 4,5% du PIB en 2025 à 3,3 : et un déficit du compte courant, dons officiels compris, qui s'améliorait à 2,8% du PIB en 2026, contre 4,2% en 2025. Fin 2026, note le CPM, la masse monétaire devrait augmenter de 10,6%, et les réserves de change en mois d'importation des biens et services représenteraient 4,53 mois, après 4,07 mois en 2025. Par contre, le taux de couverture

extérieure de la monnaie se fixera à 72,4%, contre 65,2% en 2025. S'agissant de l'orientation de la politique monétaire, le CPM a décidé de maintenir intact le taux d'intérêt des appels d'offres à 4,50%.

Le taux de la facilité de prêt marginal est prévu à 5,75% ; celui de la facilitation de dépôts à 0,00% ; les coefficients des réserves obligatoires à 6,50% sur les exigibilités à vue, et à 4,00% sur les exigibilités à terme.

Firmin Oyé

AFRIQUE CENTRALE

Un nouveau cadre pour consolider l'intégration énergétique

La Commission de la Cémac, l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO) et l'Association des experts de l'énergie d'Afrique centrale (CABEF) ont signé, le 29 septembre à Brazzaville, deux protocoles d'accord visant à favoriser le développement d'un marché énergétique intégré en Afrique centrale. Ce nouveau cadre doit permettre de poursuivre les études de faisabilité et de définir les conditions de financement et de mise en œuvre du projet Central Africa Pipeline System (CAPS).

Le premier protocole, signé par le président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), Baltasar Engonga Edjo'o, le secrétaire général de l'APPO, Farid Ghezali, et la présidente du CABEF, Nathalie Lum, vient réviser le cadre de coopération établi en juin 2025. Conclu pour trois ans, il intervient après l'adoption du CAPS comme projet intégrateur de la Communauté. Le second accord, également conclu pour trois ans, lie l'APPO et le CABEF. Il vise à encadrer leur collaboration pour la réalisation des études de pré-faisabilité et de faisabilité nécessaires à la mise en œuvre du projet.

À terme, le CAPS ambitionne de mettre en place un réseau régional associant notamment gazoducs, oléoducs, stations de pompage, terminaux de gaz naturel liquéfié, centrales électriques, raffineries et capacités de stockage. L'objectif affiché est de mieux connecter les ressources énergétiques, les infrastructures et les marchés de la sous-région.

Pour Farid Ghezali, la signature de ces accords marque le passage d'une vision à une phase davantage opérationnelle. Le secrétaire général de l'APPO présente le CAPS comme un projet d'intégration énergétique et d'industrialisation destiné à connecter les ressources aux marchés et aux populations. Le projet devrait contribuer, selon l'APPO, à améliorer la sécurité



Les parties prenantes réitérant leurs engagements/Adiac

énergétique, faciliter l'accès au gaz et aux produits énergétiques, soutenir la production d'électricité, alimenter les industries et favoriser le commerce régional. La prochaine étape consiste désormais à consolider les bases techniques et financières du projet. Les accords prévoient notamment l'approfondissement des études, la finalisation de la conception du CAPS, la recherche de financements, la promotion du projet auprès des investisseurs et le renforcement de la coordination entre les parties.

Le président de la Commission de la Cémac, Baltasar Engonga Edjo'o, a souligné l'importance de l'intégration énergétique pour le développement industriel et la croissance de

la sous-région. Pour le chef de l'exécutif de la Cémac, le CAPS constitue un réseau intégré d'oléoducs et de gazoducs destiné à faciliter le transport, la transformation et la distribution de l'énergie entre les États membres. « *Le rôle de la Commission de la Cémac n'est pas de se substituer aux souverainetés nationales, mais d'agir comme le moteur de coordination et d'intégration sous-régionale à travers la harmonisation des cadres réglementaires* », a souligné Baltasar Engonga Edjo'o.

Des investisseurs sollicités

Du côté du CABEF, Nathalie Lum a insisté sur la nécessité de passer rapidement des études à la réalisation. Elle a appelé le

secteur privé à s'approprier le projet et rappelé l'objectif fixé à trois ans pour cette nouvelle phase. Pour la présidente de l'organisation, l'enjeu est notamment de permettre à l'Afrique centrale de disposer des infrastructures énergétiques nécessaires à son industrialisation. « *Nous devons donner la priorité et la valorisation de nos matières premières au bénéfice de notre sous-région. Fort de l'engagement de nos dirigeants qui ont fait preuve ici aujourd'hui, j'appelle le secteur privé de s'approprier pleinement de ce projet aujourd'hui* », a lancé Nathalie Lum.

Représentant le gouvernement congolais, le ministre des Hydrocarbures, Stev Simplic

Onanga, a réaffirmé le soutien de la République du Congo à la feuille de route du CAPS. Il a souligné que les deux protocoles doivent contribuer à réduire la pauvreté énergétique, soutenir l'industrialisation et renforcer la sécurité des approvisionnements. Il a également indiqué que le projet doit permettre de mieux relier les ressources énergétiques aux centrales électriques, aux industries et aux populations. La mise en place d'un comité de pilotage stratégique, d'un sous-comité chargé de la mobilisation des financements et d'un comité technique mixte constitue désormais l'un des dispositifs retenus pour accompagner la suite du projet.

Fiacre Kombo

DIPLOMATIE

La République du Congo participe aux Fêtes consulaires de Lyon

La République du Congo a participé, les 26 et 27 septembre, aux Fêtes consulaires de Lyon, une manifestation culturelle qui réunit chaque année près de 70 pays représentés au sein du corps consulaire de la capitale des Gaules.

Placée sous le haut patronage du maire de Lyon, Grégory Doucet, cette édition s'est tenue sur la place Bellecour autour du thème « Contes et Légendes du monde ». Elle a offert au public l'occasion de découvrir la diversité culturelle, les traditions et les patrimoines des pays participants. Représentant l'ambassadeur de la République du Congo en France, Rodolphe Adada, le ministre conseiller, Armand Rémy Balloud-Tabawé, a pris part à la manifestation aux côtés des membres de l'Association des Congolais du Grand Lyon (ACGL). Organisées depuis plus de vingt ans, les Fêtes consulaires transforment chaque année le cœur de Lyon en un véritable village international. Le thème retenu cette année a permis aux différents pays de présenter des contes populaires, personnages mythiques, créatures fantastiques, légendes anciennes et croyances issus de leurs patrimoines respectifs. Un passeport délivré gratuitement par la Ville de Lyon permettait aux visiteurs de parcourir les différents stands. Une signature apposée sur chaque espace faisait office de « visa » symbolique, invitant le public à poursuivre son parcours à la découverte des cultures représentées.

Plusieurs activités ont ponctué les deux journées, notamment des rencontres, ateliers créatifs, séances de contes, lectures musicales, échanges, représentations théâtrales, jeux et expositions.

L'awélé à l'honneur au stand du Congo
Au stand de la République du Congo, les visiteurs ont notamment découvert l'awélé, également appelé « ngola », un jeu traditionnel africain présenté dans une ambiance rythmée par les percussions. L'animation musicale a été assurée par Bio Rostand Nganga, pensionnaire des Percussions de Brazza. Ses prestations au tam-tam ont contribué à donner une dimension festive à l'espace consacré au Congo.

La communauté congolaise saluée
La participation congolaise a également permis de mettre en avant la destination Congo et plusieurs aspects de son patrimoine culturel. Des visiteurs interrogés dans le cadre d'un micro-trottoir réalisé par Ziana TV, avec Cyr Makosso et Anthony Mouyoungui, ont exprimé leur intérêt pour les découvertes

proposées au stand congolais. Intervenant à l'issue de la manifestation, Armand Rémy Balloud-Tabawé a salué l'implication de la communauté congolaise de Lyon, estimant qu'elle contribue, par son comportement et ses initiatives, au rayonnement de la République du Congo. « La communauté congolaise à Lyon s'est comportée en véritable ambassadrice de notre pays, en respectant les lois du pays d'accueil et en faisant la promotion du Congo à travers la culture et l'art culinaire. Elle a su hisser bien haut le drapeau de notre pays », a-t-il déclaré.

Le ministre conseiller a appelé à maintenir cette dynamique avec l'appui de l'ambassadeur du Congo en France, des autorités nationales et de l'ensemble de la communauté congolaise. « Ensemble, nous allons maintenir ce cap avec l'appui de notre ambassadeur, de nos très hautes autorités et de la communauté, en tant que force unie et force de proposition », a-t-il ajouté.

Au moment de sa visite sur le stand de la république du Congo à l'ouverture des Fêtes consulaires, Gregory Doucet, Maire de Lyon a reçu des mains du Ministre Conseiller congolais, un ouvrage dédié par le président de



Remise du cadeau au maire de Lyon lors de la participation de la République du Congo aux Fêtes consulaires de Lyon, septembre 2026/DR

la République, Denis Sassou N'Gesso, consacré notamment aux atouts de la destination Congo, à sa faune, sa flore et ses sites touristiques. À travers ce geste, la représentation congolaise a également adressé une invitation à découvrir la République du Congo, tout en mettant en avant l'image d'une communauté congolaise intégrée à la vie locale et engagée dans la promo-

tion de son pays d'origine. La participation du Congo aux Fêtes consulaires de Lyon aura ainsi constitué un cadre de promotion de son patrimoine culturel et touristique, mais aussi de dialogue et d'échanges avec les nombreuses communautés représentées à cette manifestation internationale.

Marie Alfred Ngoma

NEW YORK

Constant-Serge Bounda rencontre Rebeca Grynspan

En marge de son séjour à New York, le ministre congolais des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Constant-Serge Bounda, a eu un échange avec Rebeca Grynspan, candidate au poste de secrétaire générale des Nations unies.

Selon le ministre congolais, les discussions ont porté sur les grands enjeux diplomatiques actuels, avec une attention particulière accordée à la place de l'Afrique et de la République du Congo dans la gouvernance mondiale. Cette rencontre intervient dans un contexte particulièrement sensible pour le système multilatéral. La succession d'Antonio Guterres, dont le mandat s'achève le 31 décembre 2026, est désormais au cœur des consultations diplomatiques à New York. La procédure prévoit que le Conseil de sécurité recommande un candidat à l'Assemblée générale, qui procède ensuite à sa nomination. Candidate officiellement proposée par le Costa Rica le 3 mars

2026, Rebeca Grynspan a déjà présenté sa vision devant l'Assemblée générale, le 22 avril. Ancienne vice-présidente du Costa Rica et secrétaire générale de la Cnuced depuis 2021, elle défend notamment une approche centrée sur le multilatéralisme, le développement, le financement et la réforme du système économique international. Son profil donne une résonance particulière aux questions évoquées avec le ministre congolais. La dette, le financement du développement, les déséquilibres économiques internationaux et la place des pays en développement figurent parmi les enjeux régulièrement associés à son parcours à la tête de la Cnuced. La

rencontre intervient également alors que le processus de sélection entre dans une phase plus politique. Plusieurs consultations informelles ont déjà été organisées avec les candidats et les membres du Conseil de sécurité. Les États cherchent progressivement à identifier un profil susceptible de recueillir les soutiens nécessaires, dans un processus où l'accord des cinq membres permanents (États-Unis, Russie, Chine, France et Royaume-Uni) constitue une condition déterminante. Dans ce contexte, la question africaine demeure particulièrement présente. Plusieurs candidatures issues du continent ou soutenues par des États africains ont été enregis-

trées, dont celle de l'ancien président sénégalais Macky Sall, nommé par le Burundi, et celle de l'Ougandais Olara Otunnu. La compétition reste donc liée aux équilibres géographiques et politiques qui structurent traditionnellement les discussions autour de la direction de l'ONU. C'est dans cette configuration que Constant-Serge Bounda affirme avoir abordé avec Rebeca Grynspan la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale et la vision portée par le président Denis Sassou N'Gesso sur ces questions. Pour Brazzaville, l'enjeu dépasse ainsi la seule succession au Secrétariat général. Il touche à la capacité des États africains à faire valoir leurs prio-

rités dans un système international confronté aux crises géopolitiques, aux déséquilibres économiques et aux débats sur la réforme du multilatéralisme. La rencontre de New York s'inscrit donc dans une séquence diplomatique où les échanges bilatéraux, les consultations avec les candidats et les discussions sur la réforme de la gouvernance mondiale se croisent. À quelques mois de la désignation du prochain secrétaire général, la place accordée aux préoccupations africaines - représentation, développement, financement, paix et réforme des institutions internationales - constitue l'un des paramètres importants du débat.

Noël Ndong



Antoine Moukoko Matoudidi
Vers 1837 – 1930
(Chef de Canton)



Louis Matouridi
Vers 1930-2013
(Koro Bara)



Mesmin-Gonzague Matouridi
23 oct 1959 – 23 mai 2025
(Le Tripun)

IN MEMORIAM

La famille Nsembo, la veuve Matouridi, les enfants, Matouridi et Brice Zoba se souviennent de leur ancêtre Antoine Moukoko Matoudidi, père et fils Louis Matouridi et Mesmin Gonzague Matouridi. À cette occasion une messe d'action de grâce sera dite le 3 octobre en la paroisse Saint-Michel de la Base à 14h00. Un apéritif sera offert après la messe au n°77, rue Moussouabili à la Base (rfce : arrêt forage vers l'église Kimbaguiste.

NOUVEL ARRIVAGE DES LIVRES EN VENTE À LA LIBRAIRIE «LES MANGUIERS»

UN ESPACE DE VENTE UNE SÉLECTION UNIQUE DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE

AFRICAINNE, FRANÇAISE ET ITALIENNE

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, et plus encore...

UN ESPACE CULTUREL POUR VOS MANIFESTATIONS

- ✓ Présentation des ouvrages
- ✓ Conférences-débats
- ✓ Dédicaces
- ✓ Émissions Télévisées
- ✓ Ateliers de lecture et d'écriture

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au
vendredi **9H-17H**

Samedi **9H-13H**



Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées et à l'atteinte de l'objectif 30x30 (AGAP30)
SERVICES DE CONSULTANT
Manifestations d'Intérêt
AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

AMI N°001/MEF/CIGP-AGAP30/2026 DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET CHARGÉ DE RÉALISER L'AUDIT FINANCIER, DES DILIGENCES LCB/FT/SANCTIONS, DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE, ET DE LA PASSATION DES MARCHES DU PROJET AGAP30 POUR LES EXERCICES 2026, 2027, 2028, 2029, 2030 ET DE CLÔTURE.

Le Ministère de l'Économie Forestière (MEF), Maître d'ouvrage a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des audits financiers et comptables du Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées et à l'atteinte de l'objectif 30x30 (AGAP30).

La présente mission d'audit s'inscrit dans le cadre des exigences conventionnelles de suivi annuel des opérations financées par l'AFD, notamment celles prévues par les conventions CCG 1200 01 U et CCG 1200 02 V. L'audit, à réaliser annuellement, portera successivement sur les exercices 2026, 2027, 2028, 2029, 2030 et de clôture.

Les Services du candidat auront pour objet la réalisation de l'audit financier, des diligences concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) et les sanctions, du système de contrôle interne et de la passation des marchés du Projet AGAP30. L'auditeur devra exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la régularité, la sincérité et l'effectivité des états financiers ainsi que sur la conformité des opérations aux règles et procédures applicables aux différentes composantes du Projet.

L'audit devra permettre de vérifier que :

- les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues au cours de la période couverte par l'audit ;
- les fonds du Projet ont été utilisés conformément aux termes des Conventions de financement et les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière ;
- La Cellule interne de gestion de projet (CIGP) respecte les diligences LCB/FT/Sanctions économiques et financières ou d'intégrité (i.e. diligences de réputation) prescrites par la convention de financement (« les diligences LCB/FT/Sanctions ») ;
- les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, d'ouverture, de transparence et d'équité, y compris le respect des diligences LCB/FT/Sanctions ;
- le dispositif de contrôle interne mis en place par la CIGP pour gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet a été conçu de manière adéquate et a fonctionné efficacement durant la période audité.

Le Ministère de l'Économie forestière (MEF), à travers la Cellule Interne de Gestion de Projet (CIGP), invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

Bureaux d'études
() Consultants individuels
() ONG
() ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Site Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou**
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Un maximum de 15 références sera présenté par chaque Candidat. Les références au-delà de 15 ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des manifestations d'intérêt. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus.

En particulier, il est attendu que les Candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants :

- Avoir réalisé des missions d'audit mobilisant une équipe d'auditeurs de profils variés en terme d'expérience (profil junior, confirmé, senior) et d'expertise (audit interne, de la passation des marchés, audit financier et comptable) ;
- Du budget des projets audités : avoir audité des projets de développement dont le budget total de financement est supérieur ou égal à dix millions d'euros ou 6,5 milliards de francs CFA ;
- De la structuration des projets ou programmes audités : avoir audité des projets ou programmes de développement impliquant la réalisation des dépenses par un tiers autre que le maître d'ouvrage (montage impliquant un ou plusieurs maîtres d'ouvrage délégués) ;
- De la nature des Services : avoir réalisé des audits de projets ou programmes financés par l'AFD, la Banque mondiale ou la BAD y compris sur la passation des marchés ;
- Avoir réalisé des missions incorporant la vérification de l'application des diligences LCB/FT/sanctions ;
- Du contexte géographique : avoir réalisé des missions d'audit en Afrique subsaharienne et notamment en Afrique centrale.

Obligation : les Candidats doivent être membre d'un organe ou d'un institut national de comptabilité ou d'audit qui est, lui-même, membre de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants, -IFAC) ou être membre d'un organe ou d'un institut national de comptabilité ou d'audit garantissant le respect des normes internationales d'audit (ISA).

Le Maître d'ouvrage examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des éléments suivants :

- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat : certifications ISO 9001 et/ou ISO 14001 (ou équivalent).
- Disponibilité ou possibilité de disposer de correspondants ou partenaires en République du Congo.

Le Ministère de l'Économie Forestière n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade et il n'est pas attendu des Candidats qu'ils fournissent des attestations de bonne exécution des contrats ou tout autre document de cette nature.

La Cellule Interne de Gestion de Projet (CIGP) dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Les Manifestations d'Intérêt devront être envoyées à l'attention de Monsieur Freddy ELION MPAN, Responsable de la Coordination et de l'Animation du Projet par courriel à l'adresse suivante : elionfreddy@gmail.com et Monsieur BIANOTNA Badin Le Prince, Responsable Administratif et Financier, courriel : badin.leprince@gmail.com.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être soumises exclusivement par voie électronique sous la forme de fichiers non modifiables (de type PDF). Les Manifestations d'Intérêt transmises dans un autre format seront rejetées. La taille maximum de ces fichiers ne devra pas excéder 9 Méga-octets (Mo).

Le Client confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec le Client la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt. Dans le cas contraire, le Client ne pourra pas être tenu responsable de la non réception de la Manifestation d'intérêt du Candidat et la Manifestation d'intérêt de celui-ci ne pourra en tout état de cause pas être acceptée au-delà de la date et de l'heure limite.

La date et l'heure limites de réception des candidatures sont fixées au mardi 3 novembre 2026, à 15h00, heure locale de Brazzaville (UTC+ 1).

Les demandes d'éclaircissements doivent être adressées exclusivement par courrier électronique au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h00 heure de Brazzaville à l'attention de : **Monsieur Freddy ELION MPAN**, Responsable de la Coordination et de l'Animation du Projet. Courriel : elionfreddy@gmail.com et **Monsieur BIANOTNA Badin** Le Prince Responsable Administratif et Financier, courriel : badin.leprince@gmail.com.

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)
Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/ de la proposition/ du Marché signé : audits financiers et comptables du Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées et à l'atteinte de l'objectif 30x30 (AGAP30), en République du Congo (AGAP30) (le « Marché »)

A : Ministère de l'Economie forestière (le « Maître d'Ouvrage »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'AFD) ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.

2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :

a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;

b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;

c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;

2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;

2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010 (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :

1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;

2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;

3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.

4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;

4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;

4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'un des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé « Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées », disponible sur le site Internet de l'AFD.

6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquiescer ou fournir [n'avons acquis ou fourni (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom, tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :

7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.

7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.

7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

8. Nous mêmes, quiconque agissant en notre nom, les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.

9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/ des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent) (*) :

Nom du bénéficiaire
Coordonnées
Motif
Montant (Préciser la devise)

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer « Aucune ».

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer « Aucune ».

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom :
En tant que :
Dûment habilité à signer pour et au nom de :
Signature :
En date du :

6) En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

LITTÉRATURE

Benoît Moundélé-Ngollo présente «Les incorrigibles ou les tabacs de la même pipe»

La présentation du 25^e ouvrage de 102 pages de Benoît Moundélé-Ngollo, publié aux éditions Okiera, a eu lieu la semaine dernière dans la salle de conférence de l'université Marien-Ngouabi à Brazzaville. L'auteur célébrait en même temps son 83^e anniversaire.

Dans ce livre divisé en deux parties, l'auteur parle des personnages qui sont connus dans leur entourage, par des ressemblances et des traits de caractère communs. La première partie de ce livre parle des problèmes fondamentaux. La deuxième partie, par contre, parle de la forme ou du style littéraire utilisé par l'auteur pour écrire ce livre. En effet, dans ce livre, Benoît Moundélé-Ngollo, a longuement parlé des caractéristiques et des attributs communs par lesquels on connaît les incorrigibles, les têtus antidémocrates, les obstinés et les psychorigides. Ces personnages, selon lui, sont reconnaissables aussi bien dans le livre que dans la nature où ils existent sous la forme bestiale et sous la forme humaine.

Ce sont les tabacs de la même pipe

Après le mot de l'éditeur, le Dr Ndinga Itoua, le Dr Rosin Loemba a présenté cet ouvrage de 102 pages, le vingt-cinquième de l'auteur, sous le regard attentif de l'assistance, avant que le Pr Dieudonné Mou-



Benoît Moundélé-Ngollo répondant aux questions lors de la présentation de son livre 'Adiac'

kouamou Mouendo ne fasse la critique du livre sous la modération de Willy Goms.

Pour l'auteur, si en lisant ce livre des lectrices et des lecteurs s'y reconnaissent comme étant les repré-

sentants de ces personnages, cette découverte sera le fruit de leur honnêteté à reconnaître la vérité, devant leur propre conscience, et non pas le fruit ou le désir de l'auteur, à vouloir dévoiler leurs travers et leurs défauts. A cet effet, qu'ils assument donc seuls leur nature de personnages incorrigibles, partant leur entêtement permanent à ne jamais vouloir changer leurs défauts et leurs travers dans la société où ils vivent. L'auteur a décliné sa responsabilité, quant aux conséquences imprévisibles, bonnes ou mauvaises, qui pourront découler de la lecture de ce qui est écrit dans ce livre.

Dans le premier strophe, les personnages dont il est question dans ce livre, à savoir les incorrigibles têtus, appartiennent à toutes les catégories sociétales, allant des religieux pédophiles, aux affairistes immoraux, en passant par les politiciens corrupteurs, détournateurs des deniers publics. Ils sont sans retenue et sans gêne. «Ne leur donnez surtout pas des conseils, pour qu'ils changent leur comportement dé-

testable, car non seulement ils ne vous écouteront pas, mais ils prendront ces conseils comme étant la preuve de la jalousie que vous nourrissez envers eux, à cause de leur prétendue réussite ou de leur prétendu succès dans la société moderne actuelle dans laquelle des vauriens passent pour des gens qui valent quelque chose», écrit Benoît Moundélé-Ngollo.

En définitive, l'auteur pense qu'on ne peut pas en tirer une seule conclusion qui serait acceptée par tous. Tout lecteur peut donc tirer une ou plusieurs conclusions à sa convenance. Cela dit, ces conclusions seront toutes discutables, à n'en point douter.

Né le 22 septembre 1943 à Sainte Radegonde (Tsambitso) dans le district d'Oyo, département de la Cuvette, Benoît Moundélé Ngollo est un général de division admis à la retraite. De 1970 à 2015, en plus de ses fonctions de militaire, il a plusieurs fois exercé des fonctions administratives.

Bruno Zéphirin Okokana

RENCONTRE LITTÉRAIRE

Pensée Sem Essé-Nsi décortique son ouvrage «U Tam'si, parangon d'une littérature désinvolte»

Publié aux éditions «Les lettres mouchetées», ce livre de 118 pages a fait l'objet d'une rencontre littéraire à l'Institut français du Congo de Brazzaville. La rencontre a eu lieu en présence de la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Marie-France Hélène Lydie Pongault.

Reparti en douze chapitres, le livre «U Tam'si, parangon d'une littérature désinvolte» de Pensée Sem Essé-Nsi a été préfacé par Boniface Mongo-Mboussa, critique littéraire. Dans cet ouvrage qui a servi de rencontre littéraire, l'auteur emmène les lecteurs à découvrir plus que le chant du poète. Il les conduit dans un monde où conte, nouvelle, anthologie, roman théâtre, slament avec force le «comment vivre ?» de l'homme, de l'écrivain, du combattant de la liberté face à son chant d'angoisses, de passions, de tourments, de souffrances, d'enfance pillée par cette jambe perdue, cette mère biologique, absente à la mort de son héros Patrice Lumumba et ce Congo qui toujours habite en lui. «U Tam'si, parangon d'une littérature désinvolte» est finalement une exploration que s'approprie l'écrivain Pensée Sem Essé-Nsi pour un partage d'émotions et d'espérance au cœur de l'homme sur la terre. Et l'écrivaine Marie Léontine Tsibinda Bilombo à propos, de penser fort bien comme Henri Lopes qui dit que «Le meilleur hommage qu'on puisse rendre à Tchicaya U Tam'si est de le relire. De le faire rire aussi. Notamment aux plus jeunes qui ne l'ont pas connu, en leur fournissant quelques clés pour pour pénétrer chez lui.»

Au cours de cette rencontre littéraire, Pensée Sem Essé-Nsi a signifié que c'est une suite, on dirait même une sorte de réincarnation pour ceux qui peuvent croire à cela, mais c'est aussi parce qu'il y a une complicité entre Tchicaya U Tam'si et lui.

L'auteur de «U Tam'si, parangon d'une littérature désinvolte» a fait savoir qu'il a consacré cinq années en étudiant minutieusement ce que Tchicaya U Tam'si a écrit, dans sa poésie, dans son roman et dans son théâtre, et même les nouvelles ainsi que les légendes qu'il a produites. A côté de la pensée, dit-il, il y a l'œuvre. Il a présenté dans ce livre, notamment d'un côté sa pensée, donc sa production littéraire, et de l'autre, sa personne, sinon son œuvre en tant qu'homme, en tant que personne, en tant que fils. « En lisant Tchicaya U Tam'si, j'avais l'impression de me lire. Quand j'ai publié mon premier livre et que j'ai découvert Tchicaya U Tam'si, j'avais l'impression que lui et moi formions une seule personne dans notre façon de procéder dans l'écriture. C'est cette filiation littéraire qui m'a donc poussé à la production de ce livre. L'œuvre de Tchicaya U Tam'si est immense... U Tam'si est le modèle de la désinvolture,



Pensée Sem Essé-Nsi et le modérateur de la rencontre littéraire Eméraude Nkouka/Adiac

le modèle de la rébellion », a souligné le poète dramaturge, Pensée Sem Essé-Nsi.

Tchicaya U Tam'si sevré de sa mère à bas âge pour se revoir 50 ans après

Pensée Sem Essé-Nsi a expliqué que Tchicaya était sevré de sa mère, lorsque son père avait pris Cécile Koko, une jeune dame, qu'il devait marier, il l'avait pris auprès de sa mère et ils étaient partis avec son père en France. Tchicaya ne reverra sa mère que 50 ans après. C'est d'ailleurs pour ça que lors d'une interview, il dira : « On ne parlera pas d'une mère qu'on a vue après 50 ans. » Parce qu'il avait du mal à parler d'une mère avec laquelle il n'a pas vraiment vécu, ils n'ont

pas eu ce lien-là maternel qu'un enfant pourrait avoir auprès de sa mère. Ensuite, il sera séparé de son père parce que ce dernier l'enverra à l'école Orléans alors que lui son père était resté à Paris. Tchicaya passera des moments de trouble dans sa vie. Il est sevré de sa mère, il est séparé de son père. Après, il se rendra à Kinshasa pour travailler auprès d'Emery Patrice Lumumba. Ils ne vivront que trois mois, parce que Lumumba a été tué. Et Tchicaya était retourné en France, où il a travaillé auprès de l'Unesco. C'est justement cette image christique que Tchicaya U Tam'si présente dans son ouvrage. Donc, c'est ce passage d'un mal à un autre, d'un traumatisme à un autre, qui a fait à ce qu'il y ait ce lien, cette filiation

littéraire entre Tchicaya U Tam'si et lui Pensée Sem Essé-Nsi.

Pour sa part, la ministre Marie-France Hélène Lydie Pongault a félicité le jeune écrivain, poète et dramaturge pour son engagement dans la littérature ainsi que le modérateur de cette rencontre littéraire, Eméraude Nkouka. «J'ai commencé à lire vos premiers ouvrages et je continue à les lire. Pour moi, vous êtes une fierté. Je pense aussi, pour la nation. Parce qu'aujourd'hui, vous contribuez au niveau de la littérature, de votre engagement, dans le patrimoine culturel. Je tenais à le dire et c'est avec beaucoup d'émotion parce que je vous ai suivi depuis vos débuts jusqu'à maintenant. Je vous demande de continuer et d'être un exemple pour les autres parce que la génération d'aujourd'hui, la vôtre, en a besoin», a fait savoir la ministre.

Natif de Brazzaville, Pensée Sem Essé-Nsi est un poète et dramaturge dont l'œuvre, portée par une écriture lyrique et méditative, explore les tensions entre mémoire, identité et transcendance. Membre du PEN Centre Congo-Brazzaville, il incarne une parole engagée où la poésie devient acte de pensée.

B.Z.Ok.

JOURNÉE DE LA PAIX

Des ressortissants de Boundji mobilisés autour d’une marche sportive

Une marche sportive a réuni, le 26 septembre à Brazzaville, des membres du Collectif des Jeunes de Boundji (CJB) et plusieurs associations partenaires à l’occasion de la Journée internationale de la paix. Initiée autour du thème : « Paix, République, Engagement associatif », cette mobilisation a été présentée par ses initiateurs comme une occasion de promouvoir les valeurs de dialogue, de cohésion sociale et d’engagement citoyen, tout en rendant hommage aux actions du président Denis Sassou N’Guesso en faveur de la paix.

Tous vêtus de tenue de sport, les responsables associatifs et plusieurs participants ont pris part à cette marche pacifique organisée dans les rues de Brazzaville. À travers cette activité, le CJB, dirigé par le conseiller Prince Hérauld Mombouli Ebama, entendait associer la pratique sportive à un message de sensibilisation à la paix et au vivre-ensemble. L’initiative s’inscrit dans le prolongement de la Journée internationale de la paix, célébrée le 21 septembre de chaque année. En 2026, les Nations unies ont placé cette journée sur le thème : « Investir dans la paix : pour tous, partout, chaque jour », en appelant notamment à renforcer les efforts collectifs en faveur de la paix. Pour Prince Hérauld Mombouli Ebama, l’engagement de la jeunesse constitue un élément important dans la consolidation de la cohésion sociale. Le leader et ses soutiens souhaitent ainsi encourager les jeunes congolais à s’investir davantage dans les activités



associatives et citoyennes et à promouvoir le dialogue comme moyen de prévention et de règlement des différends. La mobilisation a également été l’occasion, pour les organisateurs, de rendre hommage au

président Denis Sassou N’Guesso, auquel ils attribuent un rôle dans plusieurs initiatives diplomatiques et politiques liées à la recherche de solutions pacifiques en Afrique. Le conseiller a notamment évo-

qué le Protocole de Brazzaville du 13 décembre 1988, conclu dans le contexte des négociations sur la paix en Afrique australe. Les archives des Nations unies indiquent que le protocole prévoyait notam-

ment des dispositions relatives au retrait progressif et total des troupes cubaines d’Angola et à la mise en œuvre de la résolution 435 du Conseil de sécurité concernant la Namibie. Le dirigeant du CJB a aussi cité l’implication de Denis Sassou N’Guesso dans la résolution de la crise en République centrafricaine, en tant que médiateur. Hormis l’hommage rendu au chef de l’État, la marche a surtout voulu mettre en avant le rôle du sport comme espace de rassemblement et de sensibilisation. Pour les associations participantes, cette activité constitue un moyen de réunir des jeunes autour d’un message commun, indépendamment de leurs origines ou de leurs appartenances associatives. Le Collectif a, à cette occasion, appelé les jeunes, les associations et les autres forces vives à s’impliquer dans des initiatives favorisant la paix, la solidarité et le vivre-ensemble.

Fiacre Kombo

INTERPELLATION DE BONIFACE CARLE MALALOU

Le Conseil du Barreau de Pointe-Noire préoccupé

L’interpellation de Me Boniface Carle Malalou, avocat et candidat à la présidence de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) pour l’assemblée générale électorale du 26 septembre n’a pas laissé indifférent le Conseil du Barreau de Pointe-Noire.

Dans un communiqué publié le 23 septembre, le Conseil du Barreau de Pointe-Noire s’inquiète du moment choisi, trois jours seulement avant un scrutin auquel Me Boniface Carle Malalou est candidat et du trouble que cela pourrait jeter sur la sincérité et la loyauté du vote. Me Boniface Carle Malalou, avocat au Barreau de Pointe-Noire, a été en effet appréhendé le matin du 23 septembre à son domicile. Le Barreau demande que les dispositions de l’article 53 de la loi n°026-92 du 20 août 1992 portant organisation de la profession d’avocat soient appliquées. La loi précise que « sauf crime ou délit flagrant, il ne peut être procédé à l’arrestation d’un avocat qu’en présence du bâtonnier ou du procureur général près la Cour d’Appel. Or en l’espèce, ni le bâtonnier, ni le procureur général, ni le procureur de la République n’ont pas été informés, contrairement à l’usage applicable lors qu’il s’agit de porter atteinte à la liberté d’un avocat », a-t-il expliqué. La même loi souligne que tout avocat interpellé bénéficie des garanties attachées à son statut, notamment celle d’en informer immédiatement le bâtonnier. Le Conseil du Barreau de Pointe-Noire, qui dit suivre ce dossier avec la plus grande vigilance pour tenir l’opinion informée de la situation, demande par ailleurs aux autorités judiciaires et administratives compétentes de faire toute la lumière sur les conditions de cette interpellation, sa base légale et le lieu de détention de Me Malalou. « Il se réserve le droit de saisir les instances compétentes, nationales et internationales, si les garanties dues à tout avocat et à tout citoyen n’étaient pas respectées. »



Me Boniface Carle Malalou

Les Dépêches de Brazzaville.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE NANBUDO

Le Congo décroche l’or à Istanbul

À l’issue du 8^e Championnat du Monde de Nanbudo qui s’est tenu du 25 au 27 septembre à Istanbul, en Turquie, le Congolais Sibail Charlemagne Ndzon a remporté la médaille d’or.

Porté par une préparation rigoureuse sous la houlette du directeur technique national, Brunel Bouap Poundjoll, l’athlète Sibail Charlemagne Ndzon a été sacré champion du monde en Kumite Senior -65 kg, s’imposant en finale face au Croate Martin Prekrat. La délégation de la Fédération congolaise de Savate Boxe Française, Shoot Boxe et Disciplines Associées a vu ses ambitions couronnées de succès. Avec seulement deux athlètes engagés, le pays repart d’Istanbul avec un bilan remarquable de quatre médailles (1 en or, 1 en argent et 2 en bronze). Après son titre de vice-champion du monde acquis en 2025 à Casablanca au Maroc, Sibail Charlemagne franchit un cap historique en décrochant l’or en Kumite. Il complète sa moisson personnelle par deux médailles de bronze décrochées



Sibail Charlemagne Ndzon sur le podiumDR en Ju Randori Senior -70 kg et en Balance Combat Senior -70 kg. De son côté, Mavy Edoumoue Ndengue a confirmé sa constante

progression internationale. Médaillé de bronze l’an passé à Casablanca, il s’est hissé sur la deuxième marche du podium mondial en s’emparant de la médaille d’argent et du titre de vice-champion du monde de Nanbudo Kumite pour cette édition 2026. Cette dynamique victorieuse témoigne de la vitalité et de l’essor de la discipline au Congo. La fédération a tenu à saluer l’accompagnement institutionnel du ministère des Sports ainsi que le soutien d’Arnaud Nkamhoua, promoteur de MKF et président de l’International Nanbudo Federation (INF), pour la prise en charge en pension complète des athlètes congolais. Une performance qui enracine un peu plus le sport congolais au sommet de la hiérarchie mondiale.

Rude Ngoma

HANDBALL

Brazzaville abrite les championnats nationaux 2026

La Fédération congolaise de handball (Fécohand) a lancé, le 27 septembre, au gymnase Nicole-Oba de Brazzaville, les 23^e et 54^e éditions des championnats nationaux seniors et juniors. Lors de la journée inaugurale, le public a assisté à des rencontres alléchantes.

Le temple du handball congolais vibre actuellement au rythme des meilleures équipes et clubs seniors et juniors des différentes ligues départementales. En match d’ouverture, Étoile du Congo seniors hommes a battu Caïman (33-16). Du côté des Dames, HB Kali a dominé Étoile du Congo (31-20). Plusieurs autres rencontres des juniors ont eu lieu lors de cette première journée. Plus d’une vingtaine d’équipes et clubs, dans toutes les catégories et versions, participent à la compétition. Il s’agit

entre autres de Caïman, AS Otohô, AS Neto, Diables noirs pour Brazzaville ; Dady Sport et Ctahb pour Pointe-Noire ; Sonocc et Espérance pour la Bouenza, JSL pour la Likouala, Académie pour la Lékoumou, Ased pour les Plateaux, JSE et Caïman pour la Cuvette-Ouest ; Étoile pour le compte de la Sangha et bien d’autres. La clôture de l’édition 2026 de ces plus grandes compétitions du handball congolais pour le compte de la saison sportive 2025-2026 est prévue pour le 4 octobre.

Notons que la cérémonie d’ouverture de ces championnats nationaux a été présidée par le directeur général des Sports, Jean Robert Bindelé, accompagné du premier vice-président du Comité national olympique et sportif congolais, André Blaise Bollé, ainsi que de la présidente de la Fécohand, Linda Nounazalaye. Le public est appelé à prendre d’assaut les gradins du gymnase Nicole-Oba à Talangai puisque l’entrée est gratuite.

Rude Ngoma

ACADÉMIE MILITAIRE MARIEN-NGOUABI

Le 6^e cours d'état-major interarmées a pris fin

Organisé par le commandement des écoles des Forces armées congolaises (FAC), le 6^e cours d'état-major interarmées (DEMIA 6), préparatoire à l'obtention du diplôme d'état-major, lancé le 10 avril dernier, a été clôturé le 30 septembre dans la salle d'amphithéâtre de l'Académie militaire Marien-Ngouabi de Brazzaville. Tous les trente-cinq officiers ayant accompli l'intégralité du cursus ont été congratulés.

La formation a eu comme objectifs, entre autres, de maîtriser les processus décisionnels et les règles de fonctionnement propres aux états-majors opérationnels ; de développer une lecture stratégique des environnements contemporains ; de renforcer l'aptitude à la gestion des crises complexes ; de cultiver un esprit de synthèse orienté vers la décision.

De ce fait, pendant les six mois, les stagiaires ont planché sur trois modules portant sur les méthodes, les procédures et les techniques, selon les disciplines examinées, à savoir l'option armée de terre ; l'option marine et l'option armée de l'air. Celle-ci se présente comme suit : option armée de terre, la moyenne la plus forte est 14,25 et la plus faible 12,00-moyenne générale 12,64 ; option marine, la moyenne la plus faible 12,05 et la plus forte 13,21- moyenne générale 12,64 ; option armée de l'air, la moyenne la plus faible 12,05 et la plus forte 13,21-moyenne générale 12,64.



Photo de famille prise à l'issue de la cérémonie Adiac

Dans son allocution, le général de brigade Charles Victoire Bantadi, commandant les écoles des FAC, qui a chapeauté la cérémonie de clôture de la formation, a rappelé aux officiers stagiaires que le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte. « Vous sortez de cette Académie armés de connaissances qui devront vous permettre d'assumer vos futures missions et responsa-

bilités avec aisance et sérénité. Le diplôme et l'insigne qui vous sont remis aujourd'hui ne sont pas de simple distinction honorifique, ils symbolisent votre entrée dans le corps restreint des officiers d'état-major. Vous êtes désormais les concepteurs des opérations de demain, la cheville ouvrière des états-majors, les conseillers précieux de vos futurs chefs et les garants de l'efficacité opérationnelle sur

le terrain », a-t-il noté.

En outre, il a indiqué que pendant ces six mois, les officiers stagiaires du 6^e cours d'état-major interarmées ont suivi un programme exigeant, alliant théorie, exercices pratiques et mise en situation opérationnelle. Ils ont approfondi les techniques de qualité opérationnelle ; affiné l'esprit d'analyse et renforcé l'aptitude à concevoir des manœuvres complexes.

« Par ailleurs, suivant les rapports qui nous sont parvenus au commandement des écoles, ces stagiaires ont fait preuve de discipline, de persévérance et de solidarité, qualité indispensable pour des officiers d'états-majors appelés à agir en homme de pensée et de pensée en homme d'action », a précisé le commandant des écoles des FAC.

Guillaume Ondze

« WORLD OF LISHA »

Le cinéaste congolais Dom Fred au cœur d'une aventure africaine

Le premier volume de « The World of Lisha: The Legacy », graphic novel de fantasy africaine, est présenté au Comic Con Africa 2026. Parmi les artisans de cette nouvelle œuvre figure le cinéaste congolais Dom Fred (Freddy Lounana), spécialiste de l'animation et de la création numérique.

L'univers de Lisha s'installe désormais dans les rayons de la bande dessinée. D'abord imaginé comme un projet d'animation sous le nom de « Dragon Shield », le récit prend forme avec The Legacy Vol. 1, une aventure fantastique portée par l'autrice Nosipho Maketo-van den Bragt, en collaboration notamment avec le cinéaste congolais Dom Fred et Alick Macaire.

L'histoire plonge le lecteur dans un monde marqué par l'existence de clans, de dragons et de créatures fantastiques, où les secrets d'une ancienne mythologie refont surface. Au fil de l'aventure, les personnages sont confrontés à un héritage mystérieux qui semble dépasser leur propre destin, les entraînant dans un univers où se mêlent pouvoir, identité, transmission et quête de vérité. Dragons, clans, créatures fantastiques, secrets anciens et personnages aux destins liés composent cet univers qui revendique une identité africaine. À travers ce premier volume, les créateurs explorent les codes de la « fantasy » et de l'aventure tout en développant une mythologie originale.



L'équipe de réalisation composée de Dom Fred, Alick Macaire, Nosipho Maketo et Rob van Den Bragt/DR

Pour le Congo, le projet trouve un écho particulier avec la participation de Dom Fred, cinéaste originaire de Brazzaville, dont le parcours est étroitement lié à l'animation, à la 3D et aux effets visuels. Il s'est notamment illustré dans la réalisation d'œuvres de science-fiction et d'animation, poursuivant depuis plusieurs années un travail autour des nouvelles technologies appliquées au récit cinématographique.

The World of Lisha: The Legacy est développé avec Chocolate Tribe et Dom Fred Films, avec le soutien du National Arts Council of South Africa. Le premier tome est officiellement présenté au public lors du Comic Con Africa 2026, du 24 au 27 septembre, à l'Artists' Hall, au stand AA144.

Au-delà de sa dimension éditoriale, cette sortie illustre ainsi la circulation des talents africains autour de projets capables de croiser bande dessinée, animation et cinéma. Pour Dom Fred, déjà engagé dans la création d'univers africains à travers l'image et la 3D, World of Lisha constitue une nouvelle incursion dans cette démarche.

Gloria Imelda Lossele

VIE DES PARTIS

Le RDPS prépare son congrès

Les instances dirigeantes du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS) ont tenu leurs assises du 25 au 27 septembre à Pointe-Noire, sous la présidence de Jean-Marc Thystère Tchicaya, président dudit parti. Des sessions de travail qui préparent le quatrième congrès ordinaire du RDPS à venir.

La conférence des secrétaires fédéraux du RDPS a préparé la session ordinaire du bureau politique qui a été suivie par celle du comité directeur, deux activités dirigées par Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du parti, qui a déclaré en ouvrant les travaux de la session ordinaire du bureau politique que « *La session du bureau politique comme celle du comité directeur s'inscrivent dans le respect de la feuille de route adoptée par le comité directeur du RDPS lors de sa session extraordinaire du 13 décembre 2025. Cette feuille a fixé le cap clair : poursuivre la restructuration et la redynamisation de notre parti et créer les conditions organisationnelles et matérielles nécessaires à la tenue de notre 4e congrès ordinaire* ». Le comité directeur du RDPS, organe décisionnaire du parti dans l'intervalle du Congrès, qui a pour entre autres attributions d'apprécier le chemin parcouru par le parti, de constater, décider et fixer le



Le président du RDPS prononçant son discours lors de la session du parti

cap, a tenu le 27 septembre sa session ordinaire dans la salle de conférences du Conseil congolais des chargeurs. « *Les présentes assises du comité directeur vont baliser la voie qui va conduire le parti à son 4e congrès ordinaire, lequel doit être un moment de clarification politique permettant de préciser nos orientations, notre projet et la contribution que le RDPS entend apporter au Congo dans les prochaines années. Le RDPS doit assumer pleinement sa part au sein de la majorité présidentielle* », a-t-il fait savoir. Et d'ajouter : « *Concernant le fonctionne-*

ment de notre organisation politique, le RDPS accomplit un travail important depuis 2024, notamment avec la restructuration des fédérations à travers la tenue des conventions fédérales qui ont permis de renouveler les instances intermédiaires et de créer une dynamique au sein du parti. Toutefois, a-t-il indiqué, cet effort doit être prolongé jusqu'aux sections et structures de base ». Ainsi, après débats, échanges francs, empreints de responsabilité, les membres du comité directeur du RDPS ont adopté avec amendements le rapport

d'activités de la coordination nationale relatif à la mise en œuvre de la feuille de route du RDPS, période allant de décembre à septembre 2026. L'ordre du jour du 4e congrès ordinaire a été également adopté sans amendement. Examinant la requête relative à l'application de l'article 16

Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat et celle de confiance à Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du RDPS. « *Cette session nous a donc permis d'évaluer, d'amender et de décider. Il nous appartient désormais de traduire ces décisions dans les faits. Le délai qui nous sépare du 4e congrès est court. Il nous impose travail, rigueur, cohésion et sens de priorité. Nos structures vont poursuivre leur mobilisation, nos instances, exercer pleinement leurs responsabilités. Chacun doit connaître la part qui lui revient dans la mise en œuvre des orientations à venir. Nous devons ainsi préparer notre 4e congrès avec méthode, dans l'unité et la discipline afin d'en faire un moment de clarification, de renouvellement et de projection politique. Nous avons désormais un cap des orientations et des responsabilités établies. A nous de les faire vivre avec constance et efficacité jusqu'à notre 4e congrès ordinaire* », a conclu Jean-Marc Thystère Tchicaya.

Hervé Brice Mampouya

Les transporteurs de bus débrayent

Les transporteurs des bus de la ville océane sont en grève. Selon les usagers, cette grève serait lié au décès d'un contrôleur de bus, succombé la semaine dernière à la suite des coups et blessures qui seraient perpétrés par les agents de l'ordre lors de l'opération de contrôle des tarifs de transport en commun.



Les travailleurs et commerçants négociant un véhicule de transport de marchandises

Face à l'augmentation des prix et au phénomène des demi-terrains par les chauffeurs de bus à cause de la pénurie de carburant, l'État par l'entremise des forces de l'ordre a déployé des agents pour faire respecter les tarifs du transport en commun. Cependant, sur le terrain, certains chauffeurs et contrôleurs de bus n'admettent pas les me-

sures de l'Etat. Le prix du bus à Pointe-Noire est passé de 200 à 500 FCFA pour les trajets Fond Tié-Tié-Thystère ; Grand marché-Thystère ; centre-ville-Thystère ; Patra- centre-ville et Ngoyo /Grand-marché. Profitant de cette grève, les taxis-motos et les taxis font de bonnes affaires. Toutefois, cette situation ne profite pas aux usagers qui ont

lancé un cri d'alarme aux autorités. « *Je suis coincé ici à Nvon-Nvon depuis 6 heures, alors que je devais ouvrir mon étalage depuis 7 heures, les autorités doivent trouver une solution le plus tôt possible à ce problème de transport* », a indiqué une commerçante à l'arrêt Nvon-Nvon.

La Rédaction

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Adeyeman-Bilhal-Dine Abogounri Adjassa. Je désire désormais être appelé Amboulou-Bilhal-Dine Abogounri Adjassa. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

On m'appelle Nayituriki Thay Love. Je désire désormais être appelé Essaliki Thay Love. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

On m'appelle Niyogushima Jean de Dieu. Je désire désormais être appelé Okoni Jean de Dieu. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

On m'appelle Ntakilutimana Thade Franck. Je désire désormais être appelé Yocka Thade Franck. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

NÉCROLOGIE

Véronique Nkoussou, Charles Bouetoum Kiyindou, Eric Olivier Ngoma ainsi que les membres du groupe WhatsApp « Kanda » en France ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur fils, neveu et proche, Oliver Ngoma, survenu le 28 septembre 2026 à Brazzaville, à l'âge de 26 ans. Le lieu de recueillement permanent est établi au 119, rue Nzoko, à Makélékélé, Brazzaville, à l'arrêt Sénégalais, par l'avenue Fulbert-Youlou vers le Pont Djoué.. Pour tout renseignement, prière de contacter le +242 06 971 91 72.



MONGO-MPOUKOU

La FPSI accompagne la mairie dans le diagnostic des zones critiques

Meslaye Pineau Kiazabou, administrateur-maire de l'arrondissement 5 Mongo-Mpoukou, a entrepris récemment, en compagnie d'Orcel Bayonga-Mbondza, représentant résident de la Fondation pro social inter-Etats (FPSI), une démarche de diagnostic technique des zones critiques touchées par la dégradation des routes et l'érosion, dans les quartiers Tchiali, Siafoumou et Makayabu 48.

L'objectif de cette initiative collaborative est de poser les bases de solutions durables pour le réaménagement des voies urbaines et la canalisation des eaux. Cette action salutaire s'inscrit dans le cadre des actions menées par la FPSI en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle vise notamment à accélérer les travaux de réaménagement des voies dans les quartiers ciblés, à identifier les tronçons prioritaires nécessitant une intervention rapide et à évaluer l'ampleur des problèmes d'érosion et d'inondation qui affectent de nombreuses habitations. Elle a été saluée comme une réponse concrète aux difficultés des populations. La visite a également permis à la société GPS Grands Travaux, partenaire technique de la Fondation, à procéder à ses premières observations en vue de l'étude et de la réalisation des ouvrages de canalisation et d'évacuation des eaux, afin de dégager les orientations opérationnelles pour le traitement des zones les plus critiques.

Ont pris part à cette tournée de terrain l'équipe de la mairie de Mongo-Mpoukou, la société



Le représentant résident de la FPSI et l'administrateur-maire de Mongo-Mpoukou/Adiac

GPS Grands travaux, la Plateforme des Amis d'Orcel Bayonga-Mbondza, les représentants de la FPSI, ainsi que des représentants des quartiers concernés. A

bord du bus mis à leur disposition par la Fondation, la délégation a sillonné sans difficultés tous les sites retenus, particulièrement les axes touchés par l'érosion

et les inondations dans la zone de Tchiali, notamment la rue du transformateur E²C, la rue de la Maison Canal+, la rue Jean-Marie, la rue du Docteur Lisaka, ainsi que le tronçon menant jusqu'au pont reliant Tchiali à Siafoumou. La visite s'est poursuivie dans la zone de Siafoumou, le long de la transversale Tchiali jusqu'à l'arrêt Mongo-Siafoumou, puis sur l'avenue Alexandre-Honoré-Paka, entre le transformateur E²C et la station-service Total, où l'état des voies a été minutieusement observé.

Dans le quartier Makayabu 48, la délégation a inspecté les tronçons reliant l'École Louis-Gregory à l'École primaire Kouanga Makosso en passant par l'ex-siège de la société Averde, avant de clôturer la ronde sur l'avenue Antoinette-Sassou-N'Guessou, la destination finale des visites qui ont pris fin au coucher du soleil.

Munis d'équipements de protection individuelle, de matériel de prise de mesures et de relevés, ainsi que d'appareils de documentation, les équipes techniques ont identifié avec précision les ouvrages de canalisation et d'évacuation des eaux qui nécessitent

une attention particulière à l'approche de la saison pluvieuse.

Au cours de cette descente de terrain, une attention particulière a été portée aux zones d'érosion, aux habitations exposées aux inondations et aux points de concentration des eaux, dans le but de permettre à l'équipe technique de disposer de tous les éléments nécessaires à la préparation de solutions adaptées.

Par cette démarche, la FPSI s'inscrit résolument en appui à l'action du gouvernement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des populations. Elle réaffirme sa volonté de renforcer sa collaboration avec la mairie de Mongo-Mpoukou, aux côtés de laquelle elle entend poursuivre le diagnostic des zones critiques et la recherche de solutions concrètes et durables aux problèmes d'érosion et de dégradation des voies qui affectent au quotidien la vie des populations. Au terme de la tournée, pendant le défraiement, un premier bilan des observations réalisées a été fait tout comme l'esquisse des prochaines étapes techniques à envisager.

Hervé Brice Mampouya

DISPARITION

Jean-Bruno Thiam s'en est allé

Le journaliste et homme de radio congolais, Jean-Bruno Thiam, de son nom complet Sidy Ousman Jean-Bruno Thiam, est décédé le 22 septembre à Brazzaville à l'âge de 81 ans. Les obsèques ont eu lieu jeudi 1^{er} octobre.

L'annonce de sa disparition s'est propagée dans la nuit du 22 au 23 septembre sur les réseaux sociaux, avant d'être confirmée dans la journée par un avis de décès rendu public par ses proches. Les circonstances de sa mort n'ont pas été précisées.

Figure pionnière du journalisme en République du Congo, Jean-Bruno Thiam appartenait à la génération des professionnels ayant contribué au développement des médias nationaux au lendemain de l'indépendance. Journaliste de radio et homme de presse, il a notamment travaillé au sein du service de la presse présidentielle sous la présidence de Marien Ngouabi. Au cours de sa carrière, il a exercé dans plusieurs domaines liés à l'information et à la communication.

Son parcours professionnel l'a également conduit à collaborer avec le magazine Jeune Afrique. Il a, par ailleurs, travaillé auprès du président zaïrois Mobutu et du président centrafricain Jean-Bedel Bokassa, dans le cadre de l'appui apporté par le Congo à la République centrafricaine (RCA).



Jean-Bruno Thiam était également proche du monde culturel et artistique. Il entretenait notamment des relations avec plusieurs figures de la musique africaine, parmi lesquelles le musicien congolais Tabu Ley, témoignant de son intérêt pour le milieu artistique et culturel de son époque.

Après plusieurs années passées en France, il y a poursuivi son activité dans le domaine de la communica-

tion. Il a notamment travaillé au sein de la cellule de communication de la place Joffre à Paris, avant de regagner la République du Congo où il a exercé les fonctions d'ambassadeur itinérant. Ses proches et ceux qui l'ont côtoyé retiennent de lui un homme discret, disponible et attaché aux relations humaines. Ils saluent également sa passion pour la recherche documentaire et la préservation de la mémoire, notamment à travers la collecte et la transmission de documents permettant de mieux restituer les faits et les grandes étapes de l'histoire contemporaine africaine.

Fils de Yoro Thiam et de Senabou Cisse, Jean-Bruno Thiam était issu d'une famille congolaise originaire d'Afrique de l'Ouest. Sa disparition marque la fin du parcours d'un professionnel ayant traversé plusieurs périodes de l'histoire de la presse et de la radio en République du Congo. «Le Vieux Thiam, notre très cher Aîné, paix à son âme», a-t-on écrit à la rédaction du quotidien Les Dépêches de Brazzaville.

Marie Alfred Ngoma

APPEL À CANDIDATURES

Les projets de création chorégraphique attendus



Zonz'art et The Last Popper lancent avec le soutien des ateliers Sahm la deuxième édition du concours work in Progress solo afin de permettre aux artistes ayant un solo de création en cours de le faire évaluer et de poursuivre son parcours. Le projet soumis doit être présenté, le 7 novembre, aux ateliers Sahm, à Brazzaville.

Au programme : battles, work-in-progress, spectacles et ateliers dédiés à la mobilité des danseurs congolais.

Le gagnant va participer au concours work in Progress Lab Hop Cameroun qui se tiendra en décembre 2026. Il bénéficiera, par ailleurs, d'un voyage, d'un hébergement et autres frais pris en charge ainsi que d'autres prix pour pousser la création et le développement artistique.

Pour y participer, les éléments doivent être fournis au plus tard le 11 octobre prochain : Nom de l'artiste, le titre du projet, une vidéo de présentation orale du projet (3 minutes au maximum), une vidéo de la création chorégraphique qui sera présentée lors du concours (10 minutes au maximum).

L'envoi se fait par WhatsApp au +242 06 699 17 52.

Rosalie Tsiankolela Bindika

CONGO-RUSSIE

Adoption d'un nouveau plan de coopération économique

Le Congo et la Fédération de Russie entendent donner un nouvel élan à leur coopération économique. À l'occasion de la huitième session de la Commission mixte russo-congolaise, les deux parties ont convenu d'un plan global de coopération pour la période 2026-2028, avec plusieurs projets envisagés dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des transports.

Le renforcement de la coopération russo-congolaise a été centre de la rencontre, ce 30 septembre à Brazzaville, entre le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, et le premier vice-ministre russe de l'Énergie et coprésident de la huitième session de la Commission mixte russo-congolaise, Pavel Yourievitch Sorokine. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des travaux consacrés à l'évaluation de la coopération bilatérale et à la définition de nouvelles perspectives pour les prochaines années.

Au terme des échanges, le responsable russe a vanté la portée du plan global de coopération économique 2026-2028, présenté comme une nouvelle étape dans les relations économiques entre les deux pays. « Nous avons signé un plan global de coopération économique pour la période 2026-2028 et c'est, pour la première fois dans l'his-

toire, que nous avons un plan concret de coopération économique », a déclaré Pavel Yourievitch Sorokine. Selon lui, les deux parties ont également finalisé et ratifié les instruments juridiques nécessaires à l'intervention des investisseurs russes au Congo. Ces dispositions doivent faciliter la concrétisation de projets dans plusieurs secteurs prioritaires. Le secteur énergétique figure parmi les domaines appelés à occuper une place importante dans cette nouvelle phase de coopération. Le projet d'oléoduc reliant Pointe-Noire à Brazzaville et Maloukou fait partie des initiatives structurantes autour desquelles les deux pays ont déjà engagé un processus de collaboration. Cette dernière devrait également s'étendre à l'agriculture, à la médecine et aux transports. « Nous sommes prêts à réaliser des projets concrets dans le domaine énergétique, agricole,



Le chef de l'Etat s'entretenant avec la délégation russe DR

de médecine et de transport », a souligné le premier vice-ministre russe de l'Énergie.

Les travaux de la huitième session de la Commission mixte

russo-congolaise doivent, par ailleurs, permettre de faire le point sur la mise en œuvre des engagements pris lors des précédentes rencontres. Ils visent

également à définir les priorités et les mécanismes devant encadrer la coopération bilatérale sur la période 2026-2028.

Fiacre Kombo

CONGO-RDC

Un émissaire de Félix Tshisekedi chez Denis Sassou N'Guesso

Le processus de démilitarisation, de démobilisation et de cantonnement volontaire des combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), ainsi que le règlement diplomatique des incidents survenus récemment à Makotipoko, ont été au centre des échanges, le 30 septembre à Brazzaville, entre le président Denis Sassou N'Guesso et le ministre congolais de l'Intégration régionale de la République démocratique du Congo (RDC), Floribert Anzuluni.

Porteur d'un message du président de la RDC à son homologue de la République du Congo, Floribert Anzuluni a fait le point sur l'évolution du processus de paix dans l'est de la RDC. Au cœur des échanges figure notamment le cantonnement des combattants des FDLR, considéré comme l'un des volets du processus de paix engagé dans l'est de la RDC. « L'objet de notre rencontre concerne la situation sécuritaire dans l'est de la RDC de manière générale, mais de manière plus particulière, nous sommes venus rendre compte au président Denis Sassou N'Guesso sur l'évolution d'un processus important qui fait partie du processus de paix, celui de la démilitarisation, de la démobilisation et du cantonnement volontaire des combattants FDLR », a expliqué Floribert Anzuluni. L'émissaire de Félix-Antoine Tshisekedi a également souligné l'implication du président Denis Sassou N'Guesso dans les questions de paix et de sécuri-



Floribert Anzuluni reçu par Denis Sassou N'Guesso DR

té régionales. Cette démarche s'inscrit, selon lui, dans le cadre des relations fraternelles entre les deux pays et de la nécessité de maintenir un dialogue régulier sur les évolutions de la situation sécuritaire.

Les échanges ont également porté sur les incidents récemment survenus à Makotipoko, dans le département de la Nkényi-Alima, qui avaient suscité des réactions dans l'opinion. Sur cette question, le ministre de

l'Intégration régionale de la RDC a assuré que le dialogue entre les deux États était engagé en vue d'un règlement diplomatique. « Les deux pays sont en discussion sur cette question. Je pense que le dialogue entre

les deux États a été engagé. Je ne suis pas habilité à rentrer dans les détails de cette question, mais je peux vous assurer que c'est une situation qui est gérée au niveau requis », a déclaré le ministre de l'Intégration régionale de la RDC. Sans dévoiler le contenu des discussions, l'émissaire de Kinshasa a insisté sur le caractère fraternel des relations entre les deux pays. « Au vu de nos relations fraternelles, nous sommes en train de résoudre cette question de manière fraternelle », a-t-il ajouté. Cette approche traduit la volonté affichée par Brazzaville et Kinshasa de privilégier les voies diplomatiques et le dialogue direct pour traiter les différends susceptibles d'affecter leurs relations de bon voisinage. Les deux pays, qui partagent une longue frontière, entendent ainsi préserver leurs liens historiques et leur coopération dans un contexte régional marqué par des enjeux sécuritaires persistants.

F.K.